

OPTION **F**

La Mutuelle Catalane vous permet de bénéficier de la sur-complémentaire de notre partenaire La MPS.

Bénéficiez de forfaits supplémentaires pour l'hospitalisation, l'optique, le dentaire et la médecine douce.

Souscription réservée aux adhérents de la Mutuelle Catalane.

mpas
**MUTUELLE
DE PRÉVOYANCE ET DE SANTÉ**



La Mutuelle Catalane
Une mutuelle plus humaine
Contactez votre conseiller
04 68 34 45 66



OPTION F

PRESTATIONS FORFAITAIRES

EN FONCTION DE LA CODIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

(Dans la limite des frais engagés et sur présentation des justificatifs)
Cette couverture est basée uniquement sur des forfaits, et ne concerne pas le ticket modérateur.

OPTIQUE ACOUSTIQUE	Optique sur verres et montures ou Chirurgie oculaire au laser (<i>par an</i>)	200 €
	Lentilles (<i>par an</i>)	100 €
	Audioprothèse (<i>par an</i>)	550 €
DENTAIRE	Prothèse dentaire ou inlay (<i>par an</i>) (1)	450 €
	Implant dentaire (<i>par an</i>) (2)	450 €
	Orthodontie (<i>par an</i>)	400 €
HOSPITALISATION ou SOINS AMBULATOIRES	Chambre particulière et/ou dépassements d'honoraires (<i>par an</i>) * hors forfait journalier	300 €
MEDECINE	Médecin généraliste (<i>par acte</i>)	10 €
	Spécialiste (<i>par acte</i>)	20 €
	Professeur codifié en C3 (<i>par acte</i>)	40 €
	Médecine douce (3) par séance (<i>3 par an</i>)	20 €
PREVENTION	Densitométrie osseuse (<i>par an</i>)	40 €
AUTRES	Prothèses diverses/petit appareillage (<i>par an</i>)	300 €
	Accouchement (<i>1 an d'adhésion</i>) pour l'adhérent uniquement	200 €

* uniquement pour les établissements conventionnés.

(1) Prothèse dentaires ou INLAY : s'entend par les actes codés BR1, PA1, PF1, PFC, PDT, PDT, RE1, SUI, PAM, PAR, RPN des codes de regroupement de la CCAM dentaire.

(2) Implant : s'entend par les actes codés IMP des codes de regroupement de la CCAM dentaire.

(3) Médecine douce : pouvant intervenir pour ostéopathe, chiropracteur, acupuncteur, podologue, psychologue, diététicien, nutritionniste, ergothérapeute, psychomotricien, reflexologue, étio-pathe, mésothérapeute, naturopathe, hypnothérapeute. Le tableau des prestations indique les forfaits liés à des dépenses de santé effectuées par l'assuré ayant respecté le parcours de soins. Ces remboursements sont effectués en excluant les actes 100% santé, les actes hors nomenclatures, la participation forfaitaire et la franchise annuelle qui restent à sa charge et dans la limite des dépenses engagées, conformément à la loi. Les forfaits annuels s'entendent en année civile. Pour plus de détails, voir les statuts et règlements mutualistes.

Cotisations mensuelles au 1^{er} JANVIER 2023	
* maintenues à vie dans la tranche d'âge à l'adhésion	
*Moins de 40 ans	16,00 €
*40 à moins de 50 ans	17,60 €
*50 à moins de 60 ans	19,05 €
*60 ans et plus	21,85 €
Enfant (gratuité à partir du 3 ^{ème})	13,20 €
Carence obligatoire 3 mois - Droit d'adhésion : 18 €	